



COMPTE RENDU DE L'UNSA-DOUANES

5 EME AUDIO-CONFERENCE DI DU 08 AVRIL 2020 - CRISE DU COVID-19

SITUATION RH :

Au 07 avril, la situation dans la DI est la suivante :

	07/04/2020	02/04/2020
Nombre d'agents physiquement présents dans les services	111	100
Nombre d'agents en télétravail	284	283
Nombre d'agents en autorisation d'absence	330	341
Nombre d'agents en quatorzaine	4	8
Nombre d'agents atteints par le Covid-19	3	6

Le nombre d'agents en présentiel représente environ 14 % de l'effectif en Normandie (contre 18,5 % en moyenne pour les autres DI). La Direction a cherché très tôt à limiter la présence des agents au strict minimum, ce qui explique ce faible taux. Depuis plusieurs jours, ce nombre oscille entre 100 et 110 et semble constituer un pallier.

Le nombre actuel de télétravailleurs (284) est une première dans la circonscription. Pour rappel, le nombre habituel de télétravailleurs est de 37 agents. A titre de précision, tout télétravailleur contraint de se rendre dans son service pour consulter un dossier ou faire des photocopies est couvert lors de son déplacement. Tout accident sur le trajet domicile / travail constituerait un accident de travail

Le nombre d'agents atteints du Covid-19, ainsi que celui d'agents en quarantaine, ont encore diminué ces derniers jours. Ces chiffres sont rassurants pour notre Région et coïncident avec la cartographie globale nationale. Pour l'heure, la DI Normandie est l'une des directions les moins impactées par la pandémie actuelle avec celles des Pays de Loire et la Nouvelle Aquitaine.

A l'échelle nationale, les chiffres évoluent également dans le bon sens depuis une dizaine de jours : le nombre d'agents en quatorzaine est passé de 935 cas le 26/03 dernier à 243 le 07 avril. Pour ce qui concerne les contaminations, nous sommes passés de 296 cas le 27/03 à 227 le 07 avril.

Le confinement commence donc à montrer ses premiers résultats. Il nous appartient de poursuivre cet effort collectivement, d'autant plus que l'ARS normande estime que le pic n'a pas encore été atteint dans notre région. Quand le sera-t-il ? Nul ne le sait encore. La proximité de notre circonscription avec l'Oise (l'un des premiers clusters importants) et l'Île-de-France nous invite à la plus grande prudence.

SUIVI DES CAS DE QUARANTAINE :

Il sera désormais réalisé par le service RH. Les chefs de service devront être en mesure de transmettre un tableau des effectifs reprenant la position de chaque agent pour permettre le meilleur suivi possible. A l'issue d'une période de quatorzaine, il appartient au médecin de prévention de se prononcer sur les suites à apporter et sur la position à donner à un agent (AA, télétravail ou présentiel).

DIALOGUE SOCIAL :

La tenue de certaines instances de dialogue social de manière dématérialisée tend à poser problème, notamment les CAP : la consultation des dossiers traités par les représentants du personnel en amont des commissions doit être réalisée en présentiel (pas de dématérialisation pour garantir la confidentialité des situations individuelles), ce qui est compliqué actuellement.

Localement, aucun traitement de dossier n'apparaît comme urgent. Le Directeur envisage la convocation d'un CHSCT et d'un CT à la fin du mois de mai. Ces deux instances pourraient être rassemblées ultérieurement (juin?) en cas de nécessité. Cela n'empêche cependant pas le Président du CHSCT de communiquer régulièrement avec les représentants du CHSCT et de transmettre certains documents importants au vu du contexte actuel, tel que l'organisation du Plan de Continuité d'Activités de la Douane en Seine-Maritime.

IMPORTANCE DES MÉDECINS DE PRÉVENTION :

Le Directeur et les représentants du personnel conviennent de l'important travail réalisé par les 3 médecins de prévention actuellement en poste dans le contexte actuel, ce que le Directeur fera remonter dans des conclusions ultérieures. Il remercie les médecins de leur disponibilité, ainsi que des décisions courageuses prises. De par leur compétence spécifique, il n'entend pas remettre en cause quelque décision qu'ils pourraient prendre.

La situation dans d'autres DI (notamment celle des Hauts de France, pour ne pas la nommer) est toute autre ...

CONGÉS SCOLAIRES DE PÂQUES :

Les vacances de Pâques débiteront en fin de semaine pour notre zone scolaire. Néanmoins, au regard de la situation, les agents continueront à bénéficier d'Autorisation d'Absence pour Garde d'Enfant.

ÉVALUATION :

Des agents rencontrent des difficultés pour notifier, via ESTEVE, la prise de connaissance de leur évaluation validée par leur N+2. Ce délai, initialement fixé à 15 jours, est porté à 45 jours (et pourra encore être allongé si nécessaire).

LES MISSIONS :

Les P.P.F. de CAEN et de DIEPPE n'accueillent quasi exclusivement plus que des chauffeurs PL. Néanmoins, les agents ont exprimé leur mécontentement d'apprendre par les médias, du jour pour le lendemain, la mise en œuvre d'une attestation que les personnes désireuses d'entrer en France doivent présenter depuis le 08/04 à 00h00. La note administrative venant cadrer cette évolution réglementaire se fait attendre ...

Le dédouanement suit une baisse de plus en plus marquée de son activité. Entre les mois de mars 2019 et 2020, le nombre de déclarations a chuté de 20 % au HAVRE et de 33 % à ROUEN. Cette baisse est beaucoup plus sensible au cours de la semaine écoulée avec des taux de -40 % au HAVRE, -31 % à CAEN et -60 % à ROUEN.

VALORISATION DES AGENTS :

Le Directeur s'est félicité de la participation des agents de la BSE CAEN à un reportage paru dans Flash Infos. Celui-ci valorise la poursuite de l'activité des agents en cette période troublée et démontre l'attachement des collègues aux missions régaliennes de l'administration. La participation d'un service OP/CO à un autre reportage est envisagé.

PROCHAINE AUDIO-CONFÉRENCE LOCALE : VENDREDI 10 AVRIL 2020.